



Theratechnologies prélève la deuxième tranche de 20 M\$ US aux termes de sa facilité de prêt à terme auprès de sociétés du même groupe que Marathon Asset Management

Juin 22, 2023

Le produit sera affecté au remboursement de la totalité des billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % en cours

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 22 juin 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies », la « Société » ou « nous ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui le prélèvement de la deuxième tranche de 20 M\$ US aux termes de sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022, en sa version modifiée (la « facilité de crédit »), conclue avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon »).

Le produit net d'environ 19 300 000 \$ US de cette deuxième tranche sera affecté au remboursement de la totalité des 27,5 M\$ US de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en cours venant à échéance le 30 juin 2023 (les « Billets »). Le solde restant sera financé sur les fonds en caisse de la Société.

Les Billets ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu en date du 19 juin 2018 entre Theratechnologies et Société de fiducie Computershare du Canada.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Un exemplaire de la facilité de crédit peut être consulté sur SEDAR et EDGAR aux adresses indiquées ci-dessus.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « prometteur », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » ou la forme négative de ces termes ou encore des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des énoncés concernant le remboursement de la totalité des Billets en cours le 30 juin 2023. Bien que l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse soit fondée sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des informations prospectives : il ne se produira aucun événement qui aurait pour effet d'empêcher la Société de rembourser la totalité des Billets le 30 juin 2023. Les hypothèses sur lesquelles repose l'information prospective sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les risques liés à ce qui suit : le non-respect par la Société des modalités et des conditions de la facilité de crédit, y compris l'atteinte des revenus cibles et le respect de son engagement en matière de liquidités; la survenance, aux termes de la facilité de crédit, d'un cas de défaut déclenchant une augmentation de 300 points de base du taux d'intérêt et, au gré de Marathon, le remboursement anticipé de tout montant prélevé impayé aux termes de la facilité de crédit. Les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements aux investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

438 315-6608